



Création d'une ZEC sur la commune de Charmoy



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
075-200075224-20240307-20240307

RIVIERE	Yonne	Superficie concernée :
COMMUNE (S)	Charmoy	Volume potentiellement stockable :
MAÎTRE D'OUVRAGE	Syndicat Mixte Yonne Médian	

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/03/2024
Publication : 11/03/2024

LOCALISATION

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte et problématique

La commune de Charmoy se situe dans le département de l'Yonne et possède une situation particulière. En effet, elle est située à la confluence entre les rivières de l'Yonne et de l'Armançon. Cette situation fait que l'Yonne déborde souvent et inonde une partie de la commune. En effet, des laisses de crues ont été observés, en 2016, sur un portail d'une habitation située dans la rue du pont, au niveau du quartier des Grands Noyers.
Pour remédier à ce problème, il apparaît intéressant de créer une zone d'expansion des crues sur la rive gauche de l'Yonne.

Objectifs visés

- Etudier la confluence entre L'Yonne et l'Armançon
- Etudier les possibilités de création d'une zone d'expansion des crues (ZEC) sur, à minima, les parcelles communales du site d'étude en rive gauche de l'Yonne, afin de protéger au mieux la commune lors des débordements de la rivière ;
- Caractériser cette zone d'expansion des crues et prévoir des mesures de restauration, d'entretien et de valorisation, notamment de la partie en zone humide du secteur (peupliers sur les parcelles au sud de la commune et au niveau du More Ragon)
- Intégrer les riverains au processus :
communication
acceptation du projet sur leurs parcelles
- Valoriser le site par la création d'un sentier de découverte ;
- Créer des supports de communication pédagogiques (panneaux...)

Enjeux sur les parcelles concernées

Le projet de ZEC se fera le long de l'Yonne, de la limite sud de la zone d'études jusqu'au plan d'eau du More Ragon. En effet, tout le long de la rive gauche de l'Yonne, il y a de nombreuses parcelles sans habitations, dont notamment, sur la partie la plus au Nord du projet, des parcelles appartenant à la commune, au niveau du plan d'eau du More Ragon ou, à l'inverse, aux limites Sud du projet (et de la commune) plusieurs parcelles de zones humides appartenant également à la commune.
Ainsi, le projet de ZEC se fera à minima sur les parcelles communales et, en fonction de l'acceptation du projet par les propriétaires riverains, pourra s'élargir sur l'ensemble des parcelles identifiées en rive gauche de l'Yonne.

Nature de l'intervention

/

Conditions d'exécution

/

ECHEANCIER

Il s'agit d'une opération : d'investissement de fonctionnement
Les montants suivants sont : 55950,00 HT TTC

Détail des dépenses envisagées	Date estimée de démarrage	Date estimée de fin	Coût
1-Tranche ferme	déc.-23	juin-24	55 950,00 €
2-nature de la dépense	mm/aa	mm/aa	- €
3-nature de la dépense	mm/aa	mm/aa	- €
4-nature de la dépense	mm/aa	mm/aa	- €
TOTAL			55 950,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de la dépense	Montant	Subventions				Reste à charge du maître d'ouvrage	
		AESN	Organisme 2	Organisme 3	Organisme 4	Euros	%
1	55 950,00 €	44 760,00 €	- €	- €	- €	11 190,00 €	20%
2	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
3	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
4	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
TOTAL	55 950,00 €	44 760,00 €	- €	- €	- €	11 190,00 €	